30 juin 2017 -11:44

Emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale : la situation en 2016

En 2016, le taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale s'élève à 1,44% (contre 1,32% en 2015). Au total, six organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3% de mise à l'emploi de personnes avec un handicap. C'est ce que révèle la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH) dans son rapport d'évaluation 2016.

Toutes organisations fédérales confondues, la CARPH constate une légère progression du taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale en comparaison avec l'année 2015. Néanmoins, le taux d'emploi évolue globalement peu et reste inférieur au quota de 3% de mise à l'emploi de personnes avec un handicap.

Dans son rapport d'évaluation 2016, la CARPH dresse constats et analyses basés sur les données des organisations fédérales concernant l'emploi des personnes avec un handicap (données recueillies via la base de données fédérale Infocentre). La Commission a choisi d'adresser au gouvernement six recommandations en vue d'augmenter le recrutement des personnes avec un handicap au sein de la fonction publique fédérale.

Six organisations

En 2016, six organisations fédérales atteignent ou dépassent le quota de 3% de mise à l'emploi de personnes avec un handicap :

- l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- la Banque carrefour de la sécurité sociale
- le Ministère de la Défense
- la Régie des bâtiments
- le SPF Technologie de l'Information et de la Communication.

Six recommandations

La CARPH met en exergue 6 recommandations concrètes au gouvernement en vue de continuer à améliorer le recrutement des personnes avec un handicap au sein de la fonction publique fédérale :

1. Inciter les organisations à intégrer la dimension du handicap dans tous les aspects organisationnels et les processus des ressources humaines.
2. Veiller à ce que chaque organisation réalise, au moins annuellement, des actions de sensibilisation et de promotion de l'emploi des personnes avec un handicap.
3. Poursuivre l'optimalisation des canaux de recrutement. Proposer des aménagements de toutes les épreuves de sélection en fonction du handicap du candidat.

4. Soutenir, en y associant la CARPH, les initiatives du groupe de travail ‘handicap’ du réseau fédéral diversité.
5. Recourir aux sources authentiques de données afin de suivre le taux d’emploi des personnes avec un handicap. La Commission accorde une importance à la simplification administrative liée à la reconnaissance du handicap.
6. Evaluer le contrôle des consultations des réserves de recrutement par les Inspecteurs des Finances. La CARPH souhaite que l'Inspection des Finances adresse annuellement un rapport aux Ministres en charge du Budget et de la Fonction publique, ainsi qu’à la CARPH.

La Commission souligne aussi la nécessité d’un engagement fort de tous les acteurs concernés, et en particulier du gouvernement, pour mettre en œuvre les conditions qui favoriseront l’inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique fédérale.

Le rapport d’évaluation 2016 de la CARPH est disponible en version électronique sur Fedweb, le Portail du personnel fédéral.

Contacts

Service communication SPF Stratégie et Appui
Cathy Verbyst : cathy.verbyst@p-o.belgium.be, 0478 75 01 41

Secrétariat Commission
carph.bcaph@p-o.belgium.be

A propos de la Commission d’accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH)

Instaurée par l’arrêté royal du 5 mars 2007, la CARPH a pour mission de faire rapport au gouvernement sur la situation de l’emploi des personnes handicapées dans la fonction publique fédérale et de le conseiller sur la politique en la matière. Elle est également chargée d’évaluer les efforts entrepris par les organisations fédérales pour atteindre l’objectif de 3% réservé au recrutement de personnes avec un handicap.

Pour mener à bien sa mission, la Commission est composée de façon paritaire de représentants de l’autorité publique et de représentants des organisations syndicales. La diversité des profils et horizons de ses membres lui permet de bénéficier d’une expertise spécifique dans le domaine de l’emploi des personnes avec un handicap.

A propos d’Infocentre

Le site https://infocenter.belgium.be permet d'accéder en toute transparence aux données relatives à une soixantaine d’institutions fédérales. Il est enrichi périodiquement par les correspondants des administrations fédérales de données relatives à leur personnel. Sur base de ces informations, l’application réalise des rapports statistiques disponibles pour tout visiteur du site. Les données sont croisées selon plusieurs critères: statut, niveau, sexe, âge, rôle linguistique, grade/titre, famille de fonction, lieu d’activité, type d’absence, primes,...

SPF Stratégie et Appui
WTC III
boulevard Simon Bolivar30
1000 Bruxelles
Belgique

Laurence Mortier
Contact presse
+32 2 740 80 81
laurence.mortier@bosa.fgov.be

© 2019 - news.belgium.be